



Date d'approbation par le Ministre de l'Intérieur: le 5 octobre 2017 et
le 16 février 2020 (précision du Ministre de l'Intérieur)
Date d'adoption par le Ministre de l'Environnement, MDDI - Dap: Environnement: le 6 octobre 2017
Date d'adoption par le Conseil Communal: le 28 avril 2017

Version adoptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obliges les plans d'urbanisme sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités économiques », « logements », conformément à l'article 20 (b) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire